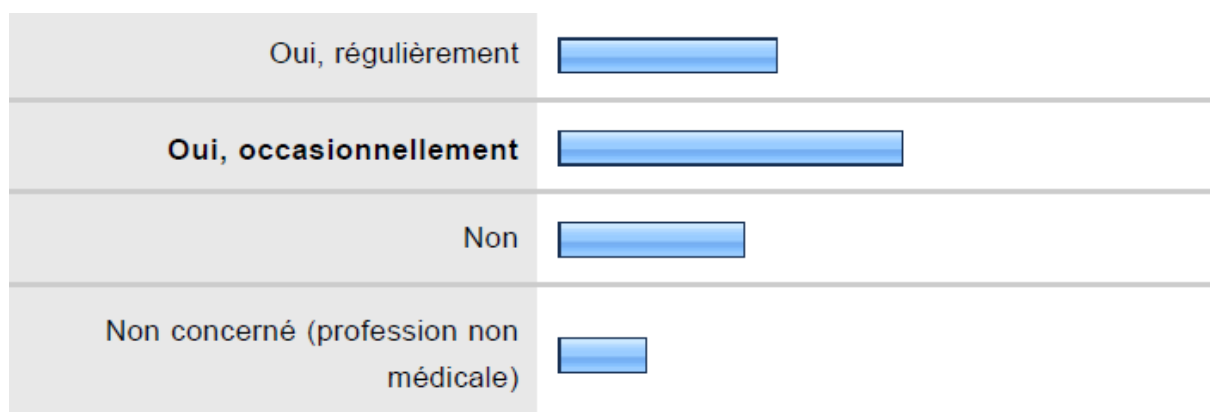


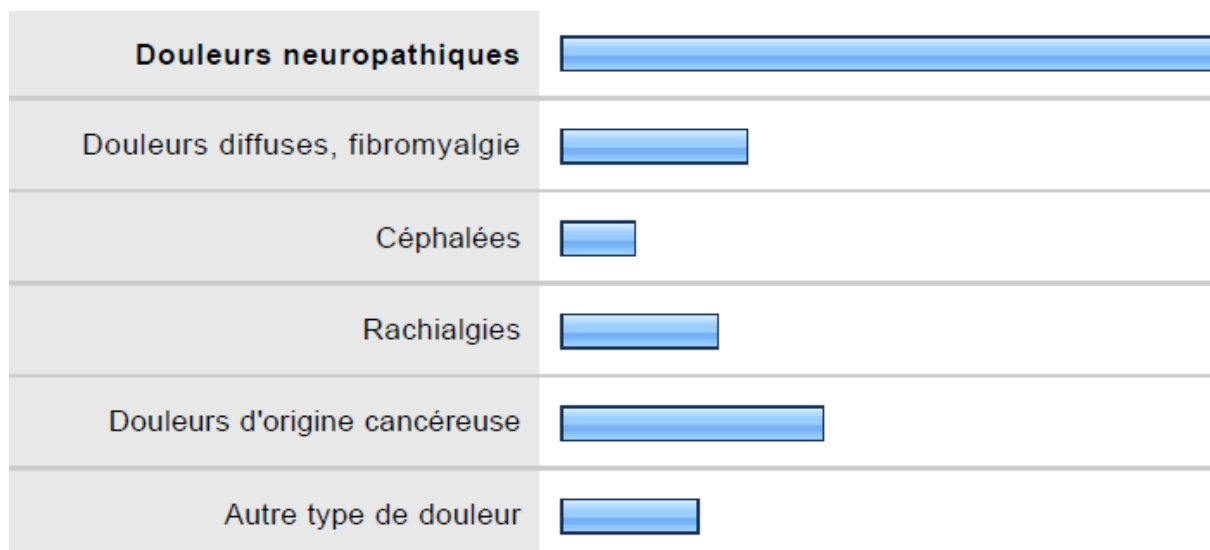
# Modification des conditions de prescription du clonazépam (Rivotril®) : qu'en pensez-vous ?

Sondage réalisé auprès des membres de la SFETD du 23/12/2011 au 06/01/2012 (357 répondants)

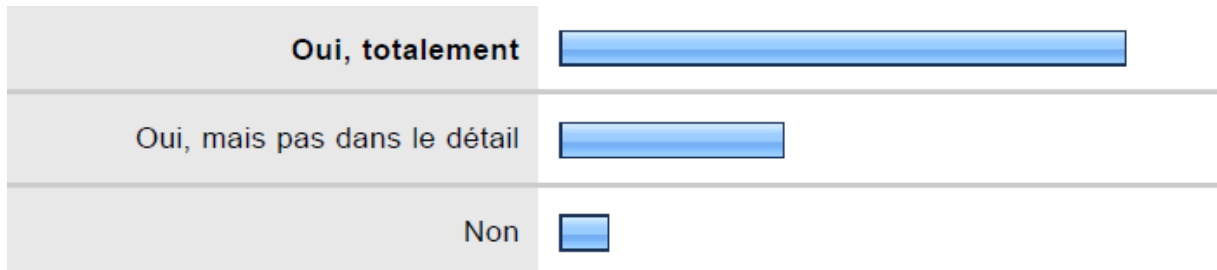
## 1. Prescrivez-vous du clonazépam (Rivotril®) en cas de douleur chronique ? (357 réponses)



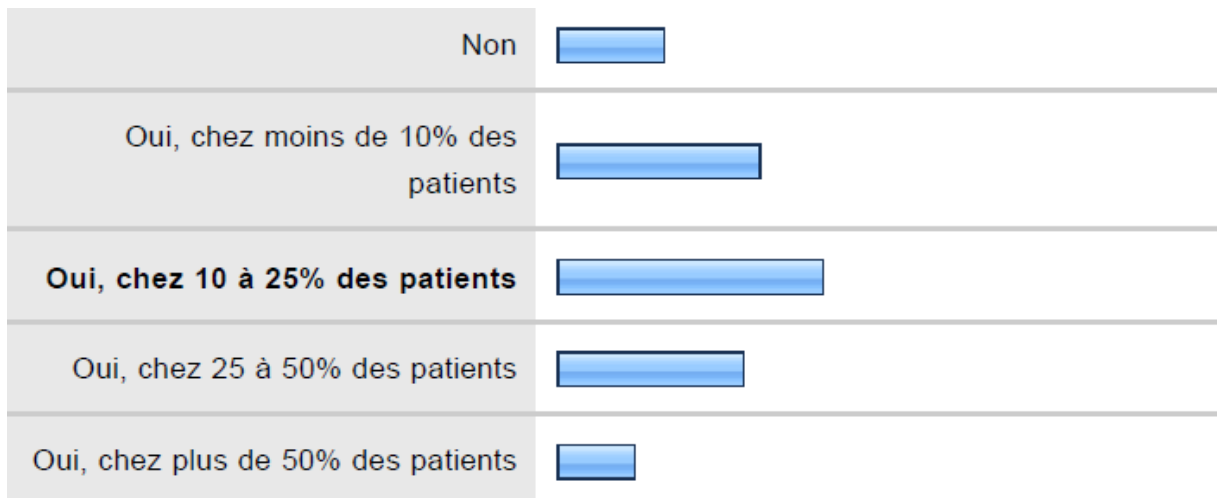
## 2. Si oui, pour quels types de douleurs ? (222 réponses)



## 3. L'AFSSAPS a modifié les conditions de prescription et de délivrance des formes orales de clonazépam (Rivotril®) : respect de l'AMM, prescription initiale et renouvellement, durée de prescription, support de prescription. Connaissez-vous ces règles ? (325 réponses)



**4. Un des objectifs est de limiter les prescriptions hors AMM de clonazépam (Rivotril®), notamment dans le cadre de la douleur chronique. Quelle que soit la raison, pensez-vous rencontrer des situations où le sevrage sera difficile à réaliser ? (325 réponses)**



**5. Si la SFETD mettait en place une enquête nationale visant à évaluer l'impact de ces nouvelles règles, souhaiteriez-vous y participer ? (325 réponses)**

